



MAIRIE de REILLY

Réunion du Conseil Municipal Séance ordinaire du 20 juin 2014

Ordre du jour :

Résumé réunion EVIA du 18/06 Réunion publique du 28/06 à 11 h Matériels SIVOM Point BBQ DU 22/06 Point sur les locations	Point sur les commissions Questions Diverses
---	---

Étaient présents :

Monsieur Patrick DESRUELLE, Maire,
Messieurs Michel MORIN, Pierre JOURNÉE et Hervé MONLEZUN, adjoints
Mesdames et Messieurs Françoise TOUET, Nicolas JONATHAN, Béatrice COQUET,
Alain BAR, Danièle BARDISZVARTIAN
Absences excusées (pouvoirs) : Sabah DUPUIS (Danièle BARDISZVARTIAN), Marc
METZGER (Patrick DESRUELLE)

Secrétaire de séance : Mme Françoise TOUET

Heure de début de séance : 18 heures

Le précédent compte-rendu a été lu et accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir rajouter à l'ordre du jour, deux délibérations concernant :

- le contrat de travail de Madame Sylvie DAS CALDAS. A l'unanimité, les membres du conseil accepte la proposition.
- l'étude d'un contrat de maintenance pour le défibrillateur : A l'unanimité, les membres du conseil accepte la proposition.

1. Résumé réunion EVIA du 18/06/2014 :

Un premier compte-rendu de la réunion d'urbanisme a été adressé à chaque membre du conseil municipal.

Le compte-rendu définitif sera envoyé dans les tous prochains jours.

2 Préparation réunion publique du 28/06 à 11 h pour les riverains des travaux

Monsieur le Maire fait la lecture du courrier qui sera distribué à tous, pour informer les administrés des contraintes de circulation durant la période des travaux. Il les invite à se déplacer en mairie samedi 28 juin pour prendre connaissance du projet.



Mairie de REILLY

3 Matériels SIVOM et équipements REILLY

- Les statuts modifiés du SIVOM sont revenus visés par les services de la Préfecture.
- Monsieur Olivier DESPAS sera intégré dans les effectifs gérés par la commune de REILLY. Sa date d'intégration sera communiquée à l'issue du prochain conseil syndical.
- Le rachat par la commune de Reilly au SIVOM du véhicule utilitaire de service a été estimé à 500 €. Les premiers travaux de sécurité indispensables ont été effectués (remplacement des 4 pneus et d'un triangle de direction). Un check-up plus complet est en cours de réalisation au garage pour travaux éventuels avant le passage au contrôle technique. L'affectation aux communes du reste du matériel SIVOM passé en revue sera validé lors de la prochaine réunion SIVOM.
- Dans les semaines à venir, il conviendra de revalider la convention liée au déneigement et au salage.

Délibération :

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs se rapportant :

- A la mutation de Monsieur Olivier DESPAS,
- A l'acquisition du véhicule utilitaire et à sa mise en service pour les besoins de la commune.

4 Point final sur le BBQ du 22.06.2014

Validation de l'organisation matérielle et logistique retenue pour le BBQ du 22.06.

5 Point sur les locations

Monsieur le Maire indique qu'une visite du logement attenant à la mairie est prévue les prochains jours.

Si en septembre, aucune location n'est finalisée, le projet de réaménagement des locaux communaux sera remis à l'ordre du jour. M NICOLAS indique qu'il serait disponible pour mener à bien ce projet.

6 Point sur les commissions... et projets à monter pour demande de subvention

Monsieur Hervé MONLEZUN présente, schéma à l'appui, son étude d'illumination de tous les lampadaires de la commune, de l'allée de l'église, de la mairie et de l'arbre situé à l'entrée du village (côté Délincourt). Le devis s'élève à 1 743.92 HT (remise déduite).

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce devis.



Délibération Modification du contrat de la secrétaire (demande de l'intéressée)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le temps hebdomadaire de travail de Madame Sylvie DAS CALDAS à 20 heures hebdomadaires (tarif non majoré), réparti comme suit :

- Mardi : 9 heures 30
- Vendredi : 8 heures 30
- 2 heures à la demande : réunions de conseil municipal, de commissions....

De ce fait, le contrat de travail de l'intéressée ne sera pas modifié.

Délibération : Autorisation à signer le contrat avec la Société CARDIOP pour la maintenance du défibrillateur

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance pour le défibrillateur installé sous le porche de la mairie.

Le montant de la prime fixe annuelle forfaitaire s'élève à 184 € HT incluant :

- Une visite annuelle sur site ainsi que 2 contrôles annuels téléphoniques
- Le prêt d'un défibrillateur équivalent dans le cadre d'une intervention de dépannage
- En cas d'utilisation thérapeutique du défibrillateur, récupération après des données et remise en service
- Assistance téléphonique du lundi 8 h au vendredi 18 h (0810 63 10 32)
- Alerte téléphonique et/ou par mail de la date de péremption des consommables
- Dépannage non conditionnel de l'armoire extérieure
- Remise de 15 % sur le remplacement des consommables à la date de péremption (électrodes et batterie)
- Remplacement gratuit des électrodes et de la pile après un choc thérapeutique.

7 Questions diverses

Transformation du plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme : Monsieur le Maire expose qu'à compter de 31.12.2015 les POS devront être changés en PLU. M. Pierre JOURNEE suivra ce projet. Une interrogation auprès de l'Union des Maires de l'Oise sur cette obligation est demandée de la part des membres du conseil.

Défense incendie à Courtieux : Une réunion regroupant l'adjudant chef des pompiers, le responsable d'une entreprise qualifiée et les impétrants sera programmée. Monsieur Michel MORIN s'en occupera.

Projet de ramassage des déchets verts : Monsieur Hervé MONLEZUN se charge du projet (définir les conditions d'usage de ce service).

Achat d'une remorque : Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition d'une remorque, avec rehausses, compatible avec notre véhicule communal.



Mairie de REILLY

Plaine des sports, section athlétisme : La plaine des sports sera opérationnelle à la rentrée de septembre. A cette occasion, une section athlétisme sera créée. Afin de supporter la démarche communautaire ; pour la première année de fonctionnement, il est décidé, à l'unanimité, le financement total de l'inscription pour les Reillacois volontaires à ce sport.

Madame Françoise TOUET informe qu'une question lui a été posée par Monsieur Daniel MORIN : possibilité pour le pétitionnaire d'agrandir un emplacement de stationnement pour un deuxième véhicule ?

- L'espace de terrain concerné appartenant à la CILOVA, la réponse n'est pas du ressort de la municipalité. Monsieur Daniel MORIN devra prendre lui-même contact avec cette société.

La réponse lui sera communiquée.

Prochaine réunion de conseil municipal prévue le 18 juillet à 20 heures 15.

La séance est levée à 20 heures 50

Le Maire

Les Adjoints

Les Conseillers